

Décompte du temps

« La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. »

- Le temps trajet du Domicile → Bureau n'est pas compté
- Si le salarié part en clientèle directement depuis son domicile, on considérera que le temps de travail commence au départ du domicile moins le temps de trajet habituel
- Dans le cas de déplacement, on considère que le temps de travail est constitué du temps :
 - des trajets quels qu'ils soient
 - de réunion, formation (y compris les pauses), les repas s'il sont pris avec les clients ...
 - de travail pour l'entreprise (à l'hôtel, café ...)
 - ne sont pas compris les moments de temps libre (hôtel, repas seul ...)

From:
<https://wiki-logeas.fr/certif/> - **dokuwiki-certif**



Permanent link:
<https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:questionnaire:procedure:tempstravail>

Last update: **2025/07/15 11:54**